

COMMUNE DE BIGANOS Département de la Gironde

Arrêté temporaire N°20230664 réglementant provisoirement l'utilisation des stades

Le Maire de la commune de Biganos :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2122-28;
- Vu les conditions météorologiques défavorables et notamment les pluies de ces derniers jours ;
 Considérant la nécessité de réglementer les activités sur les terrains de sport engazonnés ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le terrain de sport engazonné dénommé « Terrain d'honneur Roger Garnung » situé sur la commune de Biganos est considéré comme impraticable et donc fermé du samedi 9 décembre 2023 au lundi 11 décembre 2023 inclus.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est affiché à la Mairie de Biganos et sur site.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Biganos,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale.
- Service Vie Associative, Citoyenne et Sportive
- Messieurs les présidents des associations bénéficiant des installations mentionnées dans le présent arrêté qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Biganos, le 09/12/2023,

Pour le Maire Et par délégation Éric MERLE Adjoint aux Sports, A la vie Associative et Citoyenne

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.